



COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTMERLE 3 RIVIERES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28
Présents : 23
Représenté : 1
Absents : 5

L'an deux mille seize, le 28 juin et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrice ANSOUD, M. Thierry BRENOT, Mme Nathalie CASU, Mme Patricia CHMARA, Mme Marie-Claude DAMOUR, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, Mme Marie-Ange FAVEL, Mme Virginie GENOUILHAC, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, M. Robert LAGRANGE, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, Mme Marielle THOMAS, M. Jérôme VENET, M. Nicolas ZIELINSKI,

Étaient absents : Mme Yvette BADOIL (pouvoir à M. GELAS), Mme Nathalie BISIGNANO, M. Alain CAMPION, Mme Bernadette DAGONNET, M. Richard SCHNEIDER,
Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange FAVEL

N°2016/06/28/01–RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2015

PREND acte de la communication du rapport annuel du délégataire portant sur l'année 2015 transmis par SUEZ (Lyonnaise des Eaux), société fermière du service public de l'assainissement collectif.

ET PRECISE que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières.

N°2016/06/28/02-Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif– année 2015

EMET un avis favorable concernant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - année 2015.

ET PRECISE que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières, et transmis à Mesdames et Messieurs les Maires des communes adhérentes ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Ain.

N°2016/06/28/03 –Contrat d'Affermage du Service Public de l'Assainissement Collectif avec la Lyonnaise Des Eaux (SUEZ) Signature d'un Avenant n°4

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif conclu avec la SDEI (LYONNAISE DES EAUX) le 23 juillet 2008.

N°2016/06/28/04- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ANNULATION D'UN TITRE SUR EXERCICE ANTERIEUR (2012)

DECIDE d'annuler le titre n° 22/2012 du budget assainissement collectif,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au BP 2016 – c/673 – Titres annulés.

N°2016/06/28/05- Budget Gîte de groupe - Exercice 2016 - Décision Modificative n°2

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget GITE DE GROUPE 2016 contenant les écritures suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses	c/2313-9-Travaux c/2031-9-Frais d'études	+ 61 260 € - 61 260 €
Recettes	c/1313-9-Subventions du département c/168758-9-Autres dettes autres groupements	+ 77 490 € - 77 490 €

N°2016/06/28/06- Budget Communautaire - Exercice 2016 - Décision Modificative n°2

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget COMMUNAUTAIRE 2016 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/ 615221 - 0 - Entretien de bâtiments c/ 73925 - 0 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales c/023-0-Virement vers la section d'investissement	- 219 140 € + 13 530 € + 205 610 €
	SOUS-TOTAL	0

Section d'Investissement

Dépenses	c/2111 - op. 38 - 9 - Réserves foncières parc d'activités c/276358 - 9 - autres créances immobilisées - GPF de rattachement	+ 283 100 € - 77 490 €
Recettes	c/021 - 0 - Virement de la section de fonctionnement	+ 205 610 €

N°2016/06/28/07- Projet éolien sur la commune de Chaleins : décision de principe sur le reversement de la fiscalité

REFUSE le principe du reversement partiel de fiscalité liée à l'éolien à la commune de Chaleins,

N°2016/06/28/08- SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA CREATION DES GITES DE LA CALONNE

AUTORISE la signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention départementale pour la création des Gîtes de la Calonne.

N°2016/06/28/09- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DE TRANSPORT POUR LES USAGERS SCOLAIRES

AUTORISE la signature de la convention de délégation de compétence relative aux conditions d'utilisation des services de transport pour les usagers scolaires et pour l'année scolaire 2016/2017.

N°2016/06/28/10 -Signature d'un contrat d'apprentissage et d'une convention de participation de l'employeur au coût de la formation

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2016/2017, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
VisioCrèche	1	C.A.P. Petite Enfance	2 ans

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire 2016.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention, initiale et de renouvellement, de participation de l'employeur au coût de formation de l'apprentie pour les deux années du contrat.

N°2016/06/28/11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 1^{er} septembre 2016

ACCEPTE les propositions de :

- création d'un poste « Directeur ou Directrice du Pôle cadre de vie », (cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux), à temps complet,
- suppression d'un poste « Animatrice du Pôle VisioCrèche », (Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux), à temps non complet (17.50h/semaine),
- suppression d'un poste « Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche », (Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux), à temps non complet (17.30h/semaine),
- suppression d'un poste « Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche », (Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux), à temps non complet (28h/semaine).

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents, à effet au 1^{er} septembre 2016,

ET AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives et au recrutement.

N°2016/06/28/12 – Aménagement modes doux : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Territoriale 2017, pour le projet d'aménagement modes doux sur les communes de MONTCEAUX, MONTMERLE S/S et GUEREINS.

ET PRECISE que le coût prévisionnel des travaux est évalué à 206 000 euros HT.

N°2016/06/28/13 – Aménagement modes doux : demande de subvention auprès du Conseil Régional

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes par l'intermédiaire du CDDRA, pour le projet d'aménagement modes doux sur les communes de MONTCEAUX, MONTMERLE S/S et GUEREINS.

ET PRECISE que le coût prévisionnel des travaux est évalué à 206 000 euros HT.

N°2016/06/28/14- COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2016/08 – Prestation de Conseil, cohérence esthétique globale "Les Gîtes de la Calonne" - MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Considérant le devis n°16-08-04 de la société ATELIER B&B - Hameau de Breydevent – 01500 AMBERIEUX EN BUGEY.

Un marché public de prestations intellectuelles est passé entre la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières et la société ATELIER B&B - Hameau de Breydevent – 01500 AMBERIEUX EN BUGEY, pour une mission de conseil, cohérence esthétique globale sur "Les Gîtes de la Calonne" à Guérens.

La mission porte sur le projet de création des Gîtes de la Calonne et comprend :

- Etape 1 : définir l'identité esthétique du lieu
- Etape 2 : Elaborer un projet décoratif d'ensemble répondant aux besoins définis, comprenant des propositions de visuels, planches tendances et dessins 3D (sous format papier et informatique)

La durée prévisionnelle de la mission est de 8 mois, avec une fréquence d'au moins 1 réunion par mois.

Le montant forfaitaire de la mission s'élève à 5 840,00 € HT, soit 7 008 € TTC.

N°2016/09 – Avenant au marché d'exploitation de la STEP et du réseau d'assainissement de MESSIMY/S - MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES

Considérant l'avenant proposé par LYONNAISE DES EAUX (SUEZ) - Zone Industrielle – Boîte Postale 18 - 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE. Un avenant n°1 au marché public de fournitures et services est passé entre la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières et la société LYONNAISE DES EAUX (SUEZ) - Zone Industrielle – Boîte Postale 18 - 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE, pour l'exploitation, par prestation de service, de la station d'épuration et du réseau d'assainissement de la commune de MESSIMY-sur-Saône.

Le marché de prestation de services est prolongé de 7 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2017, pour un motif d'intérêt général. Il est en effet envisagé d'intégrer ce système dans le contrat global de la future intercommunalité, qui sera issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières et de la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne.

L'estimation du montant des charges fixes et variables d'exploitation pour 7 mois, est de 10 107,37 € HT.

Le montant total estimatif des prestations pour la durée totale du marché, s'élève à 57 341,60 € HT.

Fait à Montceaux, le 28 juin 2016

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :
Au :

Séance du 28 juin 2016

